



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, 11 février 2013, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4

Sont absents :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe
Me Gérald Laprise, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2013;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
2013-02-032**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.1.- Embauche d'une responsable des communications;
- 2.2.- Office municipal d'habitation de Malartic : Adoption du budget révisé pour l'année 2013;
- 3.0.- **URBANISME**
- 3.1.- Servitudes d'utilités publiques : Prolongation rue Pépito;
- 4.0.- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Nomination du délégué au Colloque régional sur la rétention des nouveaux arrivants à Val d'Or : 21 février 2013;
- 5.2.- Programme d'aide financière et de soutien aux OSBL – Année 2013 - Amendement;
- 5.3.- Nomination des membres du comité d'évaluation des demandes d'aide financière aux OSBL;
- 5.4.- Reconnaissance d'organismes par la Ville de Malartic;
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1.- Certificat de réception provisoire des travaux pour une partie de la rue Laval, de la 2^e Avenue, de la 4^e Avenue et de l'avenue Centrale Nord;
- 7.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 8.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 9.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 9.1.- Forum régional en santé mentale 2013;
- 9.2.- Chambre de commerce de Malartic : Gala;
- 9.3.- Transport adapté La Calèche d'Or : Participation financière de la Ville pour 2013;
- 9.4.- Société d'histoire de Malartic : Renouvellement de l'adhésion 2013-2014;
- 9.5.- La Maison de la famille de Malartic inc. : Renouvellement de l'adhésion 2013 – Activité de financement du 3 mars 2013;
- 10.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 11.0.- **CORRESPONDANCE**
- 12.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 1.0.- **GREFFE**



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2013-02-033

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2013

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2013,
tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2013-02-034

2.1.- Embauche d'une responsable des communications

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire André Vezeau et madame
Lucie Roger, directrice générale, ont rencontré deux candidates
relativement à ce concours;

CONSIDÉRANT QUE le l'embauche de madame Julie Dubois est
recommandée à titre de responsable des communications;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche comporte une période d'essai de
6 mois conformément à la Politique administrative et salariale des
gestionnaires de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la date d'entrée en fonction de la responsable des
communications à la Ville reste à déterminer.

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EMBAUCHER madame Julie Dubois à titre de responsable des
communications selon les conditions prévues à la Politique administrative
et salariale des gestionnaires de la Ville de Malartic;

ET DE CONFIER à la directrice générale le mandat de convenir avec la
candidate sélectionnée la date officielle d'entrée en fonction à la Ville;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-02-035

2.2.- Office municipal d'habitation de Malartic : Adoption du budget révisé pour l'année 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné le
budget révisé 2013 de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget révisé pour l'année 2013 de l'Office municipal
d'habitation de Malartic;

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2013-02-036

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

3.0.- URBANISME

3.1.- Servitudes d'utilités publiques : Prolongation rue Pépito

CONSIDÉRANT QU'il y aura des servitudes d'utilités publiques à consentir et à signer à la suite des travaux réalisés pour le prolongement de la rue Pépito;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les actes de servitudes d'utilités publiques requis et nécessaires à la suite des travaux réalisés pour le prolongement de la rue Pépito;

Adoptée.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Nomination du délégué au Colloque régional sur la rétention des nouveaux arrivants à Val d'Or : 21 février 2013

CONSIDÉRANT QU'un Colloque régional sur la rétention des nouveaux arrivants aura lieu le 21 février 2013 à Val-d'Or;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER M. le conseiller, Guy Morrissette, au Colloque régional sur la rétention des nouveaux arrivants qui aura lieu le 21 février 2013 à Val-d'Or;

Adoptée.

5.2.- Programme d'aide financière et de soutien aux OSBL – Année 2013 – Amendement

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif a été adopté le 22 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'améliorer ce programme en permettant aux organismes sans but lucratif de présenter une demande d'aide financière même si celui-ci n'a pas complété deux années d'opération au moment de présenter sa demande;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer en conséquence l'article 5 du programme qui prévoit ce qui suit :

«Ne peut présenter une demande d'aide financière au conseil, un organisme : N'ayant pas complété deux années d'opération au moment de présenter sa demande.»;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

RÉSOLUTION
2013-02-037

RÉSOLUTION
2013-02-038



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AMENDER le Programme d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif en abrogeant l'article 5;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-02-039

5.3.- Nomination des membres du comité d'évaluation des demandes d'aide financière aux OSBL

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif a été adopté le 22 octobre 2012 et amendé à la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité d'évaluation, composé de cinq personnes, qui aura pour mandat d'évaluer les demandes d'aide financière qui seront déposées en 2013 à la Ville par des organismes reconnus par elle;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER pour l'année 2013 : madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière, monsieur André Vezeau, maire, madame Sylvie Daigle, conseillère, madame Geneviève Proulx, directrice du Service des loisirs et de la culture et monsieur Martin Ferron, conseiller, pour siéger comme membres du comité d'évaluation des demandes d'aide financière adressées à la Ville par des organismes reconnus par elle;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-02-040

5.4.- Reconnaissance d'organismes par la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la liste des organismes reconnus par la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE officiellement la liste des organismes suivants :

- Société d'horticulture et d'écologie de Malartic;
- L'Aile brisée;
- Journal communautaire de Malartic;
- GymCéleste.

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION
2013-02-041

6.1.- Certificat de réception provisoire des travaux pour une partie de la rue Laval, de la 2^e Avenue, de la 4^e Avenue et de l'avenue Centrale Nord et libération de la retenue de 5 %

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection pour une partie de la rue



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Laval, de la 2^e Avenue, de la 4^e Avenue et de l'avenue Centrale Nord, effectués par l'entreprise Galarneau Entrepreneur Général inc. ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu les quittances des personnes concernées;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de réception provisoire des travaux de réfection pour une partie de la rue Laval, de la 2^e Avenue, de la 4^e Avenue et de l'avenue Centrale Nord, réalisés par l'entreprise Galarneau Entrepreneur Général inc. a été signé;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la libération de la retenue de 5 % pour les travaux de réfection pour une partie de la rue Laval, de la 2^e Avenue, de la 4^e Avenue et de l'avenue Centrale Nord, réalisés par l'entreprise Galarneau Entrepreneur Général inc. au montant de 161 729,67 \$, taxes incluses;

Adoptée.

7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

9.1.- Forum régional en santé mentale 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 1 000 \$ pour la prochaine édition du Forum régional en santé mentale 2013 sous le thème « La face cachée de la santé mentale » prévue pour le 2 mai 2013;

Adoptée.

9.2.- Chambre de commerce de Malartic : Gala

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 300 \$ pour l'achat d'un forfait «Chevaliers de nos tables rondes» à la Chambre de commerce de Malartic pour l'organisation du gala prévu le 20 avril 2013;

Adoptée.

9.3.- Transport adapté La Calèche d'Or : Participation financière de la Ville pour 2013

**RÉSOLUTION
2013-02-042**

**RÉSOLUTION
2013-02-043**

**RÉSOLUTION
2013-02-044**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Transports du Québec demande une résolution confirmant la participation financière de la Ville de Malartic pour le service de transport de personnes handicapées utilisant le service de Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 467.14 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q., c. C-19), la Ville de Malartic a conclu une entente avec Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic pour l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées sur le territoire de la ville et en assurant également une liaison avec des points de services situés à l'extérieur du territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 467.14 de cette Loi, le conseil municipal peut accorder une subvention à tout organisme sans but lucratif assurant le transport des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville de Malartic était de 20 % du budget de Transport adapté La Calèche d'Or pour l'année 2012, incluant la participation financière de la municipalité de Rivière-Héva;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal désire contribuer pour 20 % du budget 2013 de Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic, incluant la participation financière de la municipalité de Rivière-Héva;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONTRIBUER pour une somme équivalente à 20 % du budget de Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic pour l'année 2013, incluant la participation financière de la Municipalité de Rivière-Héva;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministre des Transports du Québec comme l'exige l'article 467.14 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ainsi qu'à Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-02-045**

9.4.- Société d'histoire de Malartic : Renouvellement de l'adhésion 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADHÉRER à la Société d'histoire de Malartic comme Membre partenaire Or au coût de 250 \$ pour l'année 2013-2014;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2013-02-046

9.5.- La Maison de la famille de Malartic inc. : Renouvellement de l'adhésion 2013 – Activité de financement du 3 mars 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné les demandes d'aide formulées;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADHÉRER à La Maison de la famille de Malartic inc. comme Membre Parrain au coût de 250 \$ pour l'année 2013-2014;

D'ACCORDER une aide financière de 150 \$ à la Maison de la famille dans le cadre de leur activité de financement 2013 du 3 mars 2013;

Adoptée.

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 06

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-02-047



ANDRÉ VEZEAU
MAIRE



Me GÉRALD LAPRISE
GREFFIER